



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 16 FÉVRIER 2026 À 19 H 30 AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT
QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Jean-Luc Desbiens

Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Frédéric Caron

Monsieur Kevin Jean

Monsieur Pierre Gagné

Monsieur Gildor Gagné

Secrétaire d'assemblée :

Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière

2026/02-09

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée
régulièrement constituée par le président.

2026/02-10

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles »
demeure ouvert.

2026/02-11

PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du
procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février 2026.

2026/02-12

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que
l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2026 (revenus : 233 890 \$, dépenses :
200 608 \$, conciliation à des fins fiscales : 0 \$, excédent : 33 282 \$) soit accepté.

2026/02-13

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents que les comptes déjà payés d'une somme de 161 193,08 \$ soient acceptés et que



No de résolution
ou annotation

les comptes à payer au 31 janvier 2026 d'une somme de 43 041,88 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 204 234,96 \$.

2026/02-14

SUIVI DES COMITÉS

Aucun conseiller n'a présenté d'intervention relativement à l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2026/02-15

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal permet de modifier le calendrier des séances adopté par la résolution n° 2025/12-05;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date de la séance ordinaire de mars prévue le lundi 16 mars 2026 à 19 h 30 pour qu'elle ait lieu le jeudi 19 mars 2026 à 19 h 30 et la date de la séance ordinaire de juin prévue le jeudi 18 juin 2026 à 19 h 30 pour qu'elle ait lieu le jeudi 11 juin 2026 à 19 h 30.

2026/02-16

CRÉATION D'UN COMITÉ ORGANISATEUR – FÊTE DU 75^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAGUENEAU

ATTENDU QUE l'année 2026 marquera le 75^e anniversaire de la Municipalité de Ragueneau;

ATTENDU QUE cet anniversaire constitue un événement d'importance visant à souligner l'histoire, le patrimoine, le dynamisme et la fierté des citoyennes et citoyens de Ragueneau;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité organisateur afin de planifier, coordonner et mettre en œuvre les activités entourant les célébrations de ce 75^e anniversaire;

IL EST PROPOSÉ par Kevin Jean et résolu à l'unanimité conseillers présents :

QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité organisateur du 75^e anniversaire de la Municipalité de Ragueneau;

QUE ce comité ait pour mandat de planifier, organiser et coordonner les activités et événements entourant les célébrations du 75^e anniversaire, incluant la préparation d'un budget et la recherche de partenariats ou de subventions, le cas échéant;

QUE le comité soit composé des personnes suivantes :

- Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière;
- Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
- Peggy Thériault, directrice du tourisme et des loisirs;
- Steve Berthiaume, maire;
- Jean-Luc Desbiens, conseiller;
- 2 citoyens ou citoyennes;

QUE le comité fasse rapport au conseil municipal de l'avancement de ses travaux et soumette toute recommandation nécessitant une approbation officielle.



No de résolution
ou annotation

2026/02-17

DÉVIATION DE LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DU RANG 2 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la route 138 est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE, lors d'événements particuliers, le Ministère peut être appelé à dévier la circulation vers le chemin du Rang 2;

CONSIDÉRANT les événements du 28 janvier 2026 ayant nécessité la déviation de la circulation sur le chemin du Rang 2, incluant les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Rang 2 n'est pas conçu pour supporter la circulation de véhicules lourds et que celle-ci y est interdite, à l'exception des livraisons locales;

CONSIDÉRANT QU'un tel afflux de véhicules lourds sur le chemin du Rang 2 soulève d'importants enjeux de sécurité pour les usagers ainsi que des risques accrus de détérioration de l'infrastructure routière municipale;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de recourir à une voie de contournement par le chemin du Rang 2, l'accumulation de véhicules lourds le long de la route 138 constitue également un enjeu sérieux de sécurité routière;

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal :

- **EXPRIME** sa vive préoccupation à l'égard de cette situation auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- **DEMANDE** la tenue de discussions formelles afin d'identifier et de mettre en place des solutions durables à cette problématique;
- **MANDATE** le maire, monsieur Steve Berthiaume, à entreprendre ces démarches au nom de la Municipalité.

2026/02-18

MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.



No de résolution
ou annotation

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Ragueneau reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

2026/02-19

APPUI À LA MODERNISATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SEPT-ÎLES ET À LA PÉTITION ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital régional de Sept-Îles est un établissement à vocation régionale qui dessert une grande partie de la population de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ses installations sont considérées comme vétustes, en partie non sécuritaires, et ne répondent plus aux besoins du territoire desservi;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles est au cœur d'une importante mobilisation régionale, incluant une pétition électronique invitant la population et les organisations à exprimer leur appui au projet;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Ragueneau appuie la modernisation de l'Hôpital régional de Sept-Îles, infrastructure essentielle pour une large portion de la région;

QUE la Municipalité encourage la population à signer et à relayer la pétition électronique en faveur de ce projet;



No de résolution
ou annotation

2026/02-20

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé, à la ministre responsable de la Côte-Nord, aux députés de la région, à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, ainsi qu'à la Ville de Sept-Îles.

**PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)
2025-2027**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau participe au service de transport adapté offert sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Baie-Comeau agit à titre d'organisme mandataire pour l'organisation et la gestion du service de transport adapté pour les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Ville de Baie-Comeau doit produire un plan de transport et de développement des services en transport adapté 2025-2027 requis dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté (PSTA);

IL EST PROPOSÉ par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. **DE CONFIRMER** la participation de la Municipalité de Ragueneau au service de transport adapté pour la période 2025-2027;
2. **DE DÉSIGNER** la Ville de Baie-Comeau à titre d'organisme mandataire responsable de la gestion du service et du dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027;
3. **DE CONFIRMER** l'adoption des prévisions budgétaires triennales 2025-2027 relatives au transport adapté;
4. **DE CONFIRMER** l'adoption de la tarification applicable pour la période 2025-2027;
5. **D'ACCEPTER** le Plan de transport et de développement des services pour les années 2025-2027;
6. **DE CONFIRMER** le mandat confié au Groupe de la Côte inc. pour l'organisation et l'exploitation du service;
7. **DE CONFIRMER** la contribution financière de la Municipalité de Ragueneau pour le transport adapté, laquelle s'élève à :
 - 8 783,85 \$ pour l'année 2025;
 - 10 207,22 \$ pour l'année 2026;
 - 11 489,63 \$ pour l'année 2027;
8. **DE CONFIRMER** l'acceptation du Plan de transport et de développement des services pour les années 2025-2027 et d'en permettre la transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable;
9. **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

2026/02-21

DON ET AUTORISATION DE PASSAGE - RANDONNÉE VÉLO-VALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo-Vallée a pour mission d'amasser des fonds au profit de la Corporation Véloroute des Baleines et de la maison en soins palliatifs la Vallée des Roseaux;

CONSIDÉRANT le soutien que la Municipalité souhaite apporter à cette initiative;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'OCTROYER** un don de deux cents dollars (200 \$) à la Randonnée Vélo-Vallée afin de soutenir sa mission;
- **D'AUTORISER** le passage de la Randonnée Vélo-Vallée dans notre municipalité le 28 juin 2026.

2026/02-22

PROJET DE NETTOYAGE DES DÉPOTOIRS CLANDESTINS EN MANICOUAGAN

ATTENDU QU'un projet de lutte contre les dépotoirs clandestins en Manicouagan est en cours de réalisation;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, certains sites situés sur le territoire de la municipalité de Ragueneau ont été ciblés pour des opérations de nettoyage;

ATTENDU QUE les responsables du projet ont sollicité la participation de la Municipalité, notamment par le prêt de ressources humaines et de matériel;

ATTENDU QUE ce projet constitue une occasion de valoriser le territoire, de sensibiliser la population à la problématique des dépotoirs clandestins et de promouvoir l'engagement environnemental de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Ragueneau confirme sa participation aux opérations de nettoyage des sites ciblés sur son territoire dans le cadre du projet sur les dépotoirs clandestins en Manicouagan, en autorisant le prêt de deux employés municipaux ainsi que d'un camion municipal pour la durée des travaux, selon les modalités et l'horaire à convenir avec les responsables du projet.

2026/02-23

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2026/02-24

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2026/02-25

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

2026/02-26

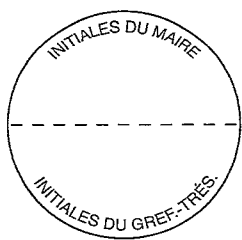
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 12.

Steve Berthiaume
Maire

Audrey Morin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

